

ORIS SPÉCIAUX BERLIN LONDRES
ADRESSE PARIS (2^e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
TÉLÉPHONE : GUTENBERG 1 02-57
GUTENBERG 1 02-59
PUBLIQUÉ ANNEXES
142, Rue Montmartre, 142

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

Question Capitale

S'il est vrai que le socialisme fait des progrès que tout le monde peut constater grâce au chiffre de nos voix, il est non moins exact que la nouvelle Chambre ressemblera sensiblement à l'ancienne. Il ne saurait en être autrement, le scrutin d'arrondissement, où prédominent les questions locales et les intérêts de clocher, tendant à constituer des fiefs au profit des politiciens de trente-sixième plan qui savent, comme on dit, soigner leur circonscription.

La nouvelle Chambre ressemblant sensiblement à la précédente, il est clair que le gâchis politique et financier qui fut la caractéristique de la dernière législature, va continuer dans celle qui va s'ouvrir le 1^{er} juin prochain. Nous ne verrons probablement la fin ni de la folie coloniale, ni des surenchères patrouillottes, ni des luttes personnelles pour le pouvoir, ni des budgets enflés au-delà des limites de la raison. Il eût fallu, pour remettre les choses en place et pour orienter le pays vers quelque chose de plus républicain, des hommes d'initiative et d'audace, décidés à tout briser plutôt que de continuer à rouler dans les mêmes vieilles ornières.

Mais j'ai vu bien ne pas être pessimiste. J'admets que la Chambre nouvelle soit apte à faire les « grandes choses » qu'annonçait joyeusement M. Méline le jour où il fut, en 1871, élu membre de la Commune de Paris. Elle marche, elle vole dans la voie des réformes démocratiques et sociales. En un tour de main, elle abolit les privilèges bourgeois comme furent abolies les privilèges de la noblesse. A quoi cela aboutira-t-il, tant que subsistera la vieille forteresse du Luxembourg ?

N'oublions pas que la réforme électorale — la seule chose à peu près bonne qu'ait faite la précédente Chambre — est venue s'effondrer sous les coups des élus du suffrage restreint.

Quand je consultais, comme tout le monde, dans les journaux, les tableaux qui me donnaient les résultats des élections de dimanche dernier, j'entendais la voix du bon sens qui ne cessait de clamer dans mon oreille : « Tout cela est peut-être fort intéressant, mais ne le passionne pas trop, car il est sage de ne point oublier que, sous notre république nominale, les décisions du suffrage universel sont strictement subordonnées à la volonté du suffrage restreint. »

La révision de la Constitution reste donc, après comme avant les élections, la seule question qui importe pour le moment. La Constitution monarchique de 1875 a donné sa mesure. Avec elle, c'est le gâchis permanent. Elle est une source de conflits continus soit entre les deux Assemblées pour la confection de lois, soit entre les hommes pour la possession du pouvoir ministériel. Au surplus, dans son jeu, tout grince et tout se détraque. Elle n'est plus qu'un mécanisme désuet et rouillé, analogue à ces vieilles guimbardes qui multiplient les pannes pendant que filent, victorieusement, sur les grandes routes, les automobiles perfectionnées des grandes marques.

Aussi, afin de dissiper les équivoques, et afin que nous sachions à quel nous en tenir sur les velléités réformatrices de la nouvelle Chambre, je crois que nos élus feraient bien, dès la rentrée, de poser nettement la question de la réforme électorale et de la révision de la Constitution.

Quand je parle de réforme électorale, j'entends naturellement le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Quant à la révision de la Constitution, elle doit porter sur trois points principaux :

1^o Suppression du Sénat ou, tout au moins, modifications profondes dans son mode électoral et dans ses attributions ;

2^o Modifications dans le rôle des ministres, qui doivent être privés de l'initiative législative et réduits à des attributions purement administratives ;

3^o Institution du referendum législatif, qui permettra au peuple de dire son mot sur les lois confectionnées par ses mandataires.

Cette dernière innovation serait capitale et tendrait à nous orienter puissamment vers le régime vraiment démocratique.

Je ne suppose pas que personne soit assez naïf pour confondre aujourd'hui referendum avec plébiscite. Quoi de plus juste, que de faire intervenir directement le peuple dans le vote des lois, en attendant qu'il intervienne directement dans leur confection ?

Le peuple français est-il donc inférieur au peuple suisse, qu'on lui refuse aussi obstinément ce qui constitue la plus démocratique des prérogatives : le droit de se prononcer sur les lois faites par le Parlement ?

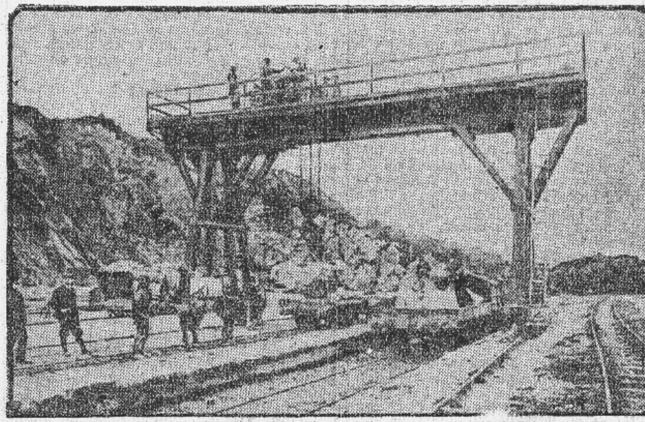
Sous peine de tourner continuellement dans le même cercle, la révision s'impose. C'est la première question qui doit être posée devant le Parlement. En dehors de cela, rien n'est intéressant.

MAURICE ALLARD.

Nombre de nos abonnés à ce jour : 12.973

"MARCHANDS D'HOMMES"

Les racleurs en Bretagne Sur les carrières de granit



LE CHARGEMENT DES BLOCS DE GRANIT

Il est en France « un réservoir d'hommes » où — pour combien d'années encore ? — les employeurs trouvent à bon compte cette main-d'œuvre qu'ils considèrent trop souvent comme une marchandise, une « matière première » qu'il s'agit d'acquiescer aux conditions les plus avantageuses et dont il faut tirer le « rendement » le plus élevé. C'est la Bretagne, plus exactement les départements du Finistère et du Morbihan. Pendant longtemps, des racleurs se sont rendus là pour le compte d'entrepreneurs parisiens et ont levé des régiments de terrassiers dociles dont la présence sur les chantiers paralyse les mouvements de revendication et permettait de maintenir les salaires à des taux infimes. Mais les effets de la propagande syndicaliste, s'ils ne tarissent point les sources du recrutement, le rendent inutile : les terrassiers bretons, dès leur arrivée à Paris, embrassant la cause de leurs camarades et participant à leur agitation.

Là où il n'est pas d'organisation des ouvriers agricoles bretons, déracinés pour les besoins de l'industrie, sont encore traités comme une « main-d'œuvre » à qui on peut tout demander sans lui donner autre chose que le strict indispensable à la subsistance. C'est dans le Finistère et le Morbihan que des recruteurs plus habiles que scrupuleux vont chercher les hommes qu'il faut pour exploiter nombre de carrières de granit disséminées dans l'ouest de la France.

La caravane en marche

Le marchand d'hommes arrive dans un village de l'intérieur — au bord de la mer, les gars sont plus avertis. Il parle le dialecte breton, il offre à boire avec facilité et il promet « un travail facile et peu fatigant », des salaires incomparables (incomparables au moins à ceux qu'il est d'usage de payer dans la région) 6 francs, 7 francs par jour. Nombreux sont les jeunes hommes qui se présentent ; le racleur choisit les meilleurs, les plus robustes, laissant à la terre ce qu'il considère comme le déchet. Et la caravane se met en route.

Au départ, on chante, on rit, on boit. Puis la gaieté tombe. Le train roule, traverse des villes inconnues. Le soir vient, on n'est pas encore arrivé. Alors le marchand d'hommes tire galement de sa poche de petits papiers et, les distribuant à ses compagnons :

— Tiens, écris ton nom ici, toi, dit-il. Si tu ne sais pas écrire, ça ne fait rien, mets une croix.

Et les gars signent généralement sans lire le papier. Certains seraient bien embarrassés de lire : il y a aujourd'hui encore des jeunes hommes de vingt ans, originaires du Morbihan, qui ne comprennent pas un mot de français ! De temps en temps, un ouvrier plus avisé lit et proteste et crie et refuse de signer. Celui-là, on le débarque à la prochaine gare. Qu'il s'arrange », sans argent, sans b... et de retour, loin de chez lui ! Les autres ont signé ceci :

Je, soussigné, reconnais avoir reçu de la société X... à titre d'avance, la somme de 28 francs pour mes frais de voyage de Bretagne à L... je m'engage vis-à-vis de cette société à travailler sur les chantiers au prix de 0 fr. 45 l'heure pendant au moins six mois consécutifs et à l'autoriser à se rembourser de l'avance qu'elle m'a faite sur les salaires qui me seront dus.

Les abandonnés

Et le tour est joué : les hommes arrivent liés, enchaînés par leur dette. Quant au racleur, il recevra cinq francs « par tête d'ouvrier ». Ce pauvre racleur ! Il a parfois des mécomptes. Il arrive que la Société n'accepte pas toutes les « têtes d'ouvriers » qu'il a engagés pour elle, après un examen vigilant, cependant. Elle refuse les hommes qui lui paraissent chétifs : le « travail facile et peu fatigant » des carrières est un travail terrible en réalité, les accidents y sont fréquents, la Société n'aime que les hommes forts, ceux qui donnent un bon « rendement » ; elle repousse les autres : le pauvre racleur, à chaque refus, perd cinq francs, trop heureux de ne pas perdre les frais de voyage dont il a fait l'avance. Mais les ouvriers repoussés, demandera-t-on ? Qu'advient-il d'eux ? Va-t-on les rapatrier, les indemniser ? Pour faire doubles frais ? Merci ! On les abandonne sur le pavé de la ville, du village voisin. Qu'ils « se débrouillent ». Ce sont les communes qui les recueillent ; le bureau de bienfaisance de Cherbourg dut, une année, prendre en charge et rapatrier trente de ces malheureux !

Le travail des carrières

Les Bretons arrachent le granit aux carrières ; ils font sauter à la poudre des blocs énormes que des treuils soulèvent et placent sur des wagons plats et bas. Parfois ils ébranlent toute la montagne par un coup de grande mine. Ils creusent une galerie qu'ils remplissent de 1.200 kilogs d'explosifs ; ils en murent les extrémités ; un avis avertit la population ; le détonateur électrique fait explosion ; la grande mine se détonne, le frisson de la terre se perçoit à six kilomètres ; dans l'éboulement causé par l'explosion les hommes se précipitent pour achever la désa-

grégation des blocs. D'autres fois, ils attaquent le granit à flanc de falaise ; assis sur étroites sellettes qui se balancent au bout de longues cordes, suspendus à cinquante mètres de hauteur, ils exécutent le trou de mine en plein rocher. Ils allument la mèche et grimant en hâte le pouf de la corde, s'aidant des genoux et des coudes, ils atteignent le sommet de la falaise, ayant failli cent fois se rompre les os.

Au pied de la montagne, sur les chantiers des carrières, environnés de poussières, souvent éborgnés, travaillent les bijouteurs et les bijoutières : ce sont les casseurs et casseuses de cailloux, généralement mari et femme, qui brisent à coups de marteau les pierres destinées aux travaux des ponts et chaussées et gagnent 1 fr. 25 par wagon de pierre cassée. A leurs côtés s'agitent les mousses, des enfants du pays à cinq sous l'heure : ils sont serrés-freins sur les wagonnets, porteurs de brûlins, apprentis carriers. Enfin, aux casseurs mécaniques qui broient le granit en un dégauchement effroyable de poussières, on envoie les « vieux », les ouvriers affaiblis, ceux dont le travail en souterrain, et que les particules de pierre longtemps aspirées ont faits des vieillards précoces : les poussières dures du lieu, ont tout fait de les achever.

En un prochain article, nous suivrons les carriers bretons dans leurs cantines et dans leurs « cabanes ».

L.-M. BONNIER.

ILLUSIONS PUÉRILES

Albi, 29 avril.

Les journaux réactionnaires et modérés ont beau s'exciter à la joie et à l'espérance, ils dissimulent mal leur inquiétude et leur malaise. Ils affectent de croire au triomphe de la loi de trois ans. Même s'il était vrai qu'elle a pour elle, en ce moment, une majorité, la minorité qui le combat est, de l'aveu même de ses adversaires, si forte, qu'une loi de cet ordre ne peut tenir longtemps.

Et puis, la réaction oublie que l'adhésion à la loi de trois ans n'a été, chez la plupart de ceux mêmes qui la soutenaient, que restrictive et conditionnelle.

La plupart en parlaient comme d'une loi provisoire dont il faudrait, à la première occasion, réduire la charge. Les voilà obligés, s'ils ne veulent pas être bientôt balayés par tout, à préparer la détente européenne.

Quelle force pour le Parti socialiste, qui, lui, d'accord avec l'Internationale, dont la puissance grandit, travaille au rapprochement de tous les peuples par l'union de tous les prolétaires !

La réaction oublie encore que la loi de trois ans est une de ces lois dont les méfaits s'aggravent à mesure qu'elles durent. L'organisme national ne peut s'y accoutumer, et le malaise militaire, économique, financier, social qui en résulte nécessairement ira s'accroissant tous les jours.

On peut dire dès maintenant avec assurance que la loi de trois ans, expédié tant misérable et accablant, a posé devant le pays le problème militaire. Le pays en attend la solution et le socialisme, seul, peut la fournir.

JEAN JAURÈS.

UN TIMBRE qui SERA RARE



Le timbre ci-dessous reproduit est un timbre révolutionnaire... Il a actuellement cours en Épire — dans l'Épire en révolte contre l'Albanie, et l'on comprend qu'à cause de son caractère essentiellement temporaire il doive être d'un grand prix aux yeux des collectionneurs. Les inscriptions qu'on y lit sont les suivantes : « Autonomie grecque de l'Épire ; La Liberté ou la Mort. Et une symbolique tête renforcée l'énergie catégorique de cette mention.

La Direction de l'Odéon

LA JOURNÉE DES SOMMATIONS

A peine la décision prise par M. Viviani de fermer immédiatement l'Odéon, toute une série de péripéties viennent de se produire — et ça été hier la « journée des sommations ».

Par huissier, M. Antoine fait sommation à M. Viviani d'avoir à verser les 125.000 francs de la subvention votée par le parlement — dans l'intérêt de M. Antoine.

Par délégation, sommation à M. Viviani, de la Société des auteurs, d'avoir à nommer M. P. Gavaut, vaudevilliste, appuyé par un trust des théâtres — dans l'intérêt des auteurs dramatiques.

Par manifestes, sommation des brasseries d'avoir à nommer un acteur — dans l'intérêt des acteurs et des brasseries.

M. Viviani a fort justement répondu à la première sommation que la subvention était destinée à assurer l'avenir de l'Odéon et non à un arrosage de créanciers.

Il n'a pas fait connaître encore sa réponse aux deux autres.

On lance, au dernier moment, dans la personne de M. M. Maurey, une nouvelle incarnation de la candidature de M. Habrekom, et l'on tente ainsi de rétablir la confusion, cependant dissipée, entre la liquidation Antoine et la future direction.

Avec les sommations précédentes, ce nouveau marchandage d'argent a pour trait commun d'envisager toutes sortes d'intérêts, sauf celui du public.

En dehors, en effet, de Camille de Sainte-Croix — qui a, dès le début, exposé un programme sans mystères, solide et sensé — personne ne parle ni de théâtre ni d'art.

La solution honorable qui s'impose est cependant à coup sûr celle d'une direction réellement artistique, ayant pour objet le public, et s'appuyant sur une commandite sans compromission. — A. G.

Explosion dans une mine

DEUX CENT QUINZE VICTIMES

New-York, 29 avril. — L'explosion des houillères de Beckley (Virginie) s'est produite à un moment où il y avait 260 mineurs au travail.

Doze mineurs ont été tués par l'explosion de grisou ; 203 ont été ensevelis. Ce matin on a retiré 4 cadavres et 59 survivants grièvement blessés. On a abandonné tout espoir de sauver les mineurs ensevelis.

Le Navire attaqué

par les Pirates

Hong-Kong, 29 avril. — Le vapeur Stanley, parti, hier soir, à la recherche du Taïon, qui avait été attaqué par les pirates, l'a retrouvé couvert de nombreux cadavres. Il l'a ramené jusqu'à la limite du territoire britannique, d'où il sera remorqué à Hong-Kong.

Le capitaine a tué de sa main plusieurs pirates.

Un marin portugais, qui est porté manquant, a fait preuve d'une grande bravoure, tirant sur les pirates et obéissant aux ordres du capitaine jusqu'au moment où le vapeur a péri dans les flammes.

M. CAILLAUX A COMPLÉTÉ

PREMIÈRES DÉPOSITIONS

M^{me} Caillaux rentra bien à son domicile avant de se rendre au « Figaro »

Ainsi qu'il l'avait annoncé, M. Caillaux, retour de Marnes, est venu hier après-midi, à une heure et demie, au Palais de Justice.

Immédiatement introduit dans le cabinet de M. Boucard, juge d'instruction, l'ancien ministre des finances, sans préciser dans les détails quelles avaient été ses relations avec son ex-beau-frère, M. Gueydan de Roussel, et de quelle façon il avait été sollicité à maintes reprises de procéder à des interventions auxquelles il se serait refusé, a tenu néanmoins à éclairer brièvement le juge sur les incidents du procès Gueydan de Roussel.

Il a complété ensuite ses premières dépositions en revenant sur l'affaire Rochette et le rapport Fabre.

« Le samedi matin 14 mars, a déclaré M. Caillaux, j'ai été informé, en présence de ma femme, que le document Fabre devait paraître non dans le Figaro, qu'on jugeait « brûlé », mais dans un journal du soir.

« Le même jour, dans l'après-midi, j'ai su que M. Louis Barthou détenait ce procès-verbal. Et je fis part de cette nouvelle à ma femme qui, dès lors, ne pouvait penser à arrêter, par une démarche quelconque auprès de M. Calmette, la production d'une pièce que possédait un homme politique. »

Enfin, M. Caillaux a versé à l'instruction plusieurs documents dont l'un établit, de façon péremptoire, que c'est bien à quatre heures de l'après-midi que Mme Caillaux s'est rendue au Crédit Lyonnais. Il y aurait donc erreur dans l'heure marquée sur la fiche.

M. Caillaux a observé en conséquence que la visite de Mme Caillaux au bureau de placement n'avait pu avoir lieu à 4 heures, comme le déclarait la directrice du bureau.

Au surplus, l'ancien ministre a indiqué au juge que la directrice du bureau avait essayé, ces jours derniers, et hier matin encore, par de pressantes démarches, d'obtenir de la cuisinière que Mme Caillaux avait engagée ce jour-là une déclaration confirmant la sieste.

La cuisinière a refusé, malgré la pression très vive exercée sur elle, d'altérer la vérité.

M. Boucard a ensuite entendu Mlle Germaine Dery, dactylographe au ministère des finances, qui, dans l'après-midi du 16 mars, se trouvait chez Mme Caillaux et rédigeait des invitations pour la soirée officielle du lundi 23 mars.

Mlle Dery a affirmé au magistrat que Mme Caillaux était rentrée rue Alphonse-Neuville vers quatre heures et demie. Elle pénétra dans le petit bureau, où Mlle Dery était installée et lui dit :

« Bonjour mademoiselle. Vous travaillez pour moi ? Vous êtes gentille ! »

M. Fontaine, qui occupait les fonctions de sous-chef de cabinet au ministère des finances, et qui vint, le jour du drame, vers 6 h. 1/2, chez M. Caillaux, a enfin confirmé à M. Boucard, que Mlle Dery lui avait bien fait part et de la visite et des mots aimables que lui avait adressés Mme Caillaux.

Les Nouveaux Elus Socialistes

ADRIEN PRESSEMANE

Parmi les nouveaux élus socialistes du premier tour, le camarade Pressemane, dans la Haute-Vienne, est certainement l'un de ceux dont la victoire aura le plus réjoui le cœur de tous les camarades, chez lesquels il alla maintes fois apporter le concours de sa vibrante parole.

C'est un jeune militant : il a trente-cinq ans à peine et voilà tout de même dix-sept années qu'il milité dans les rangs des organisations socialistes et syndicales. Il entra, en effet, âgé de dix-huit ans à peine, dans les groupements de Limoges.

Ouvrier porcelainier — originaire d'une famille très pauvre, sorti de l'école primaire et entré à l'atelier à douze ans — Adrien Pressemane n'avait pas vingt-cinq ans, lorsque le Parti l'appela à diriger le bi-hebdomadaire, le Socialiste du Centre, puis l'appela à la rédaction de son quotidien, le Populaire du Centre, où il compléta rapidement sa culture intellectuelle, devenant bientôt un propagandiste de tout premier ordre. Le Parti reconnaissait ses qualités en l'appelant, en 1912, à la Délégation permanente.

En juillet 1907, le canton, purement rural, de Saint-Léonard envoya Pressemane



ADRIEN PRESSEMANE

au conseil d'arrondissement et, en 1909, au conseil général de la Haute-Vienne. Candidat dans la circonscription législative, en 1910, il obtint 8.701 voix, contre 9.136 au député radical sortant Tarrade, qui vient de battre, avec 10.587 voix.

Peu de militants savent parler avec tant d'efficacité à la masse prolétarienne que ce brave camarade, dont tous ceux qui le connaissent apprécient la loyauté et la droiture. Son éloquence simple, nourrie d'une solide culture socialiste, est pénétrée d'un souffle puissant qui donne la conviction et l'enthousiasme pour notre grande Cause. C'est une excellente recrue qu'a faite, grâce au Limousin rouge, le groupe socialiste du Parlement.

Avant le Second Tour de Scrutin

DÉSISTEMENTS, RETRAITS ET MAINTIENS DE CANDIDATURES

DANS LA SEINE

M. Lagasse en faveur de Ducos de la Haïlle

L'Union des comités républicains, radicaux et radicaux socialistes de la 7^e circonscription de Saint-Denis vient de faire placer sur les murs des communes de Courbevoie, Colombes et Bois-Colombes le désistement de M. L. Lagasse, avocat à la cour d'appel, ancien député du Lot-et-Garonne.

M. Lagasse, qui a obtenu 3.327 voix, se désiste en faveur de Ducos de la Haïlle qui, avec ses 6.527 voix, n'a qu'un retard de 683 voix à rattraper pour distancer le cléricale Louis Dubois.

Voici le passage essentiel de ce désistement :

Je remercie très vivement les électeurs qui m'ont accordé leur confiance, mais, partisan de l'union républicaine au premier tour de scrutin, je n'entends pas au second jouer le rôle de candidat de division.

Je me désiste. Et je demande à mes électeurs, d'accord avec les Comités qui ont appuyé ma candidature, de bien vouloir reporter leurs voix sur le citoyen Ducos de la Haïlle.

Vive la République démocratique et sociale !

Le général Percin en faveur de Morizet

Le général Percin qui, dans le Bonnet Rouge, rendait, hier, à notre camarade Morizet, son concurrent dans l'élection de Neuilly-Boulogne, ainsi qu'à la valeur intellectuelle de notre Parti, un hommage qui, venant de lui, ne peut que nous être sensible, s'est officiellement désisté en faveur de Morizet.

Il a adressé à ses 2.220 électeurs un vibrant appel dont nous détachons les lignes suivantes :

Le succès n'a pas couronné nos efforts, mais nous avons la profonde satisfaction d'être allés à la bataille sans défaillance et d'avoir développé intégralement le programme de notre parti.

sera reconquis à la République par la victoire du citoyen Morizet.

Vive la France ! Vive la République !

Voici le passage de l'article du général Percin auquel nous faisons plus haut allusion :

Il s'est passé, à Neuilly-Boulogne, ce qui se passe dans toute la France, où le nombre des voix socialistes a augmenté de près d'un tiers. Deux mille radicaux de Neuilly-Boulogne sont donc devenus socialistes, et ils le sont devenus parce que le Parti socialiste a un programme et que le Parti radical n'en a pas.

Malgré ma profession de foi presque socialiste, ces deux mille électeurs m'ont refusé leurs voix parce que je me suis présenté comme radical et qu'ils en ont assez des radicaux. Mon concurrent socialiste, le citoyen Morizet, après une campagne à la courtoisie de laquelle il m'est agréable de rendre hommage, a ainsi obtenu 1.800 voix de plus que moi.

Le général Percin annonce également son intention de faire campagne pour la candidature de Morizet.

M. de Montebello se retirerait

Les comités qui soutenaient, dans la première circonscription du V^e arrondissement la candidature troisanniste et cléricale de M. Lannes de Montebello ont décidé, hier, de la retirer.

On annonce que M. Rollin, conseiller municipal du quartier Saint-Victor, serait substitué à M. Lannes de Montebello.

Les réactionnaires du V^e estimeraient-ils n'en avoir pas eu assez pour leur argent ?

CHEZ LES RADICAUX

La Fédération radicale-socialiste de la Seine a tenu avant-hier soir, salle du Globe, une réunion dans laquelle elle a procédé au désistement d'un certain nombre de ses candidats.

Cette réunion, qui s'est terminée à une heure excessivement tardive, a été des plus mouvementées. L'examen du cas de M. Dominique, qui, dans le 15^e arrondissement, répudia si allègrement l'esprit et la lettre du programme de Pau, a donné lieu, de la part de nombreux délégués, à des protestations indignées.

ait reconnu publiquement l'investiture est le trop fameux Comité de l'Alimentation parisienne, le Comité des bistrotiers.)

La Fédération a déclaré ensuite le désistement de M. Ripault, en faveur de M. Girardin, radical (10^e arr.) ; de M. Le Foyer, en faveur du citoyen Lavad, socialiste (11^e) ; de Ferdinand Buisson en faveur du citoyen Navarre, socialiste (13^e).

Les candidatures Dominique et Chérioux (15^e arr.) ont été purement et simplement retirées.

Pour le département de la Seine, l'Assemblée a approuvé les désistements de M. Bonnet, en faveur du citoyen Laval ; du général Percin, en faveur du citoyen Morizet ; de M. Lagasse, en faveur du citoyen Ducos de la Haïlle ; de M. Pic, en faveur du citoyen Nectoux.

Elle a décidé le maintien de la candidature Chenal à Charenton-le-Pont et renvoyé à demain soir l'examen des candidatures de MM. Moitet, Bauzin, Chéron et Chazot.

DANS LES DÉPARTEMENTS

HAUTES-ALPES

A Embrun, M. Fourrat, radical, ayant obtenu 1.204 voix, se désiste en faveur de M. Soulié, républicain socialiste, qui a obtenu 1.364 voix.

Le député sortant, M. Bonniard, de l'Alliance démocratique, a recueilli 2.315 suffrages.

CORREZE

A Tulle (1^{er}), le député sortant, M. Mons, rad. soc., a obtenu 5.411 voix, M. Vachal, all. démocratique, 4.517.

Le citoyen Aussoulet qui a recueilli 2.159 voix, se retire purement et simplement. A Ussel, Guillet (1.955 voix) maintient sa candidature. M. Rambaud, soc. ind., lui oppose ses 1.065 suffrages.

Le député sortant est M. Delmas, radical, qui a obtenu 2.484 voix, se retire en faveur du docteur Quenelle, radical, qui a obtenu 2.303 voix.

ISÈRE

Dans la première circonscription de Grenoble, le citoyen Raffin-Dugens, député sortant, a obtenu, au premier tour, 4.698 voix. M. Boirier-Lapierre, radical socialiste, 3.260 voix, se désiste en sa faveur.

Reste contre lui le renégat Zévaès qui recueillera vraisemblablement les 1.270 voix du candidat réactionnaire, ce qui ne l'empêchera pas d'être battu honteusement. Dans la 2^e circonscription, notre cam-